

P.V. n° 7

Président : M. CURIDA.

Présents : MM. BORDIER – DEMARQUE.

Administratifs : MM. MOUTHAUD – LE MIGNOT.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr, le droit d'examen étant de 114 euros.

Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les matches de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats régionaux (Art. 30.3 des R.G. de la LFNA).

COUPE NATIONALE FUTSAL

32 clubs se sont engagés par le biais de Footclubs. Le coût de l'engagement est de 10 euros.

Les tirages se font par groupes géographiques afin de limiter les déplacements et pour une meilleure gestion des créneaux disponibles des clubs recevants.

Seul un tirage intégral sera réalisé concernant le dernier tour régional. Suite à une information de la F.F.F., il s'avère que notre Ligue n'aura plus que **2** **qualifiés à fournir à la F.F.F. pour les 1/32èmes de finale.**

**SYSTEME COUPE NATIONALE FUTSAL (LFNA)
SAISON 2024/2025**

(**2** QUALIFIES POUR LA FFF POUR LES 1/32EMES)

32 Engagés

Semaine 41	1er Tour	16 matches avec	32 clubs				
Semaine 43	2ème Tour	8 matches avec	16 vainqueurs	+	0 entrant		
Semaine 47	3ème Tour	4 matches avec	8 vainqueurs				
Samedi 14/12/2024	Finale Régionale	2 matches avec	4 vainqueurs				
		30				32 engagés	

3^{ème} Tour :

La commission homologue les résultats des **4** matches de ce tour.

COUPE NATIONALE FUTSAL – FINALE REGIONALE

Le **samedi 14 décembre 2024** à MARANS (Charente-Maritime) dans le gymnase Intercommunal Aunis Atlantique – rue de Bel Air – 17230 **MARANS**

ENTREE GRATUITE

L'organisation de cette journée sportive est assurée par le club support du F.C. NORD 17 et la C.R. Futsal de la LFNA.

PROGRAMME DE LA JOURNEE

- **08h30** : accueil des **équipes** pour un **tournoi de Féminines Seniors**
- **09h00** : début du tournoi
- **13h00** : fin de la 1^{ère} phase du tournoi et arrivée des équipes du match n° 1 + arrivée des arbitres pour matches Seniors (traçage terrain et tableau électronique)
- **13h30** : échauffement du match n° 1
- **14h00** : début **Match n° 1** : **A.B.P. ST-MEDARD EN JALLES / LES COQS ROUGES BORDEAUX**
- **15h45** : Finale du tournoi Féminines
- **16h30** : échauffement du match n° 2
- **17h00** : début **Match n° 2** : **F.C. NORD 17 / A.J. AULNAYSIENNE FUTSAL**

Durée des rencontres

2 x 20 minutes (temps **effectif** : salle équipée d'un chronométrage électronique). Un temps mort d'une minute par période et par équipe. Cumul des 5 fautes par période. A la fin du temps réglementaire, si les deux équipes sont à égalité, l'arbitre procédera à **une prolongation de 2 x 5 minutes**. Si les deux équipes sont encore à égalité, l'arbitre fera exécuter l'épreuve des tirs au but pour déterminer le vainqueur (5 tireurs, remplaçants compris, si égalité à l'issue des 5 tirs, principe de la « mort subite »).

Réglementation technique

Réglementation fédérale : Lois du jeu – terrain – ballon – fautes et incorrections (règles Futsal – saison 2024/2025, complétées par le règlement F.I.F.A.).

Terrain : Le marquage du terrain sera réalisé par les officiels.

COMPÉTITIONS RÉGIONALES – SECTION FUTSAL REUNION RESTREINTE DU 5 DECEMBRE 2024

PAGE 3/15

Nombre de joueurs : Chaque équipe sera composée de 5 joueurs et de 7 remplaçants, gardien de but compris. Seuls les licenciés F.F.F. peuvent participer. Ne pourront participer aux rencontres que les joueurs licenciés au club dans la catégorie Seniors ou ayant la possibilité de pratiquer médicalement en seniors.

Ballons : Chaque club devra fournir un ballon de Futsal.

Maillots et chaussures : Les clubs devront avoir 2 jeux numérotés de maillots de couleur différente et être équipé de chaussures appropriées (de préférence avec semelles blanches par respect des installations). Les chasubles (de couleur différente des maillots) sont obligatoires pour les remplaçants et pour respecter les procédures de remplacement.

Rappel : **Les protège-tibias, brassard du capitaine sont obligatoires** ; d'autres, facultatifs et encadrés (couleurs notamment) : chemises, cuissards, sur-chaussettes, etc... ; et d'autres, interdits : tous bijoux.

Secours : Chaque équipe se munira de sa trousse d'urgence de premiers secours.

Arbitrage : **Les 6 arbitres officiels (dont les chronométreurs) des deux rencontres** seront désignés par la Commission Régionale d'Arbitrage.

Délégation : La commission des délégués fournira **2 délégués**.

Feuilles de matches : Elles seront gérées par les tablettes fournies **par les clubs cités en premier** sur les 2 matches (**FMI**).

Discipline : Les sanctions prononcées lors des matches de Futsal doivent être purgées, selon les modalités de purges telles que définies à l'article 226 des Règlements Généraux de la F.F.F. Les dossiers seront transmis à la Commission Régionale de Discipline pour suite à donner.

Dans le cadre des rencontres de futsal, les sanctions prononcées sont :

- Avertissement
- Exclusion (2^{ème} avertissement ou exclusion directe).

Le joueur exclu ne peut pas revenir dans le match, ni s'asseoir sur le banc des remplaçants.

L'équipe peut être complétée après deux minutes effectives de jeu avec l'autorisation de l'arbitre ou après un but marqué par l'équipe adverse avant ces deux minutes.

Si l'équipe en infériorité numérique marque un but, elle poursuit le jeu sans modification jusqu'au terme des deux minutes.

Si les deux équipes jouent avec 4 ou 3 joueurs et qu'un but est marqué, elles gardent le même nombre de joueurs.

Tous les cas non-prévus et les litiges éventuels au présent règlement seront jugés en dernier ressort par la section futsal régionale

Ci-dessous un extrait d'une communication importante émanant de la F.F.F. :

« La F.F.F. rappelle que pour **la phase propre de la Coupe Nationale Futsal** (après la Finale Régionale du 14/12/2024 et donc concernant les deux clubs de la LFNA vainqueurs), il sera demandé un **niveau de classement Futsal 2 MINIMUM aux clubs recevant**, les rencontres étant programmées au samedi 16h00.

C'est pour cela que, par anticipation compte tenu des délais entre les dates des tirages et de la compétition, nous vous transmettons les obligations demandées afin que vous soyez prévenus qu'en cas de qualification vous pouvez être amenés à être club recevant et devrez donc disposer d'une installation au bon niveau de classement (**FUTSAL 2 minimum**) ou le cas non échéant d'une solution de repli aux dates et horaires prévus.

Pour rappel, les dates de la phase finale de la compétition sont :

- 1^{er} Tour Fédéral : samedi 18 janvier 2025 (*tirage le mercredi 18 décembre 2024*)
- 16^{èmes de Finale} : samedi 08 février 2025 (*tirage le mercredi 22 janvier 2025*)
- 8^{èmes de Finale} : samedi 1^{er} mars 2025 (*tirage le mercredi 12 février 2025*)
- 1/4 de Finale : samedi 29 mars 2025 (*tirage le mercredi 05 mars 2025*)
- 1/2 Finale : samedi 26 avril 2025 (*tirage le mercredi 05 mars 2025*)
- Finale : samedi 17 mai 2025 ».

Correspondants

M. Robert CURIDA - Référent Futsal LFNA, coordonnateur de l'organisation.

Tél : 06.88.96.70.68

M. Vincent BALLUET - Vice-Président du F.C. Nord 17 : club support.

Tél : 06.04.52.27.03







9 clubs se sont engagés. L'engagement est gratuit.

Les tirages des 2 premiers tours se font par groupes géographiques afin de limiter les déplacements et pour une meilleure gestion des créneaux disponibles des clubs recevants.

Notre Ligue aura **1 qualifiée à fournir à la F.F.F. pour les 1/8èmes de finale.**

SYSTEME COUPE NATIONALE FEMININE FUTSAL (PHASE LFNA) SAISON 2024/2025

(**1** QUALIFIEE POUR LA FFF POUR LES 1/8 EMES DE FINALE)

9 Engagées

Semaine 50	1er Tour	1 match avec	2 clubs				
Semaine 2	2ème Tour	4 matches avec	1 vainqueur	+	7 entrantes		
Samedi 08 ou dimanche 09/02/2025	Finale Régionale	1 plateau final avec	4 vainqueurs :	6 matches			
						9	engagées

1^{er} Tour :

La commission homologue le résultat du match de ce tour avec le dossier suivant :

Match n° **30043533** – A.J. Aulnaysienne Futsal / F.C. Nord 17

Courriel de l'A.J. Aulnaysienne Futsal du 02/12/2024 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'A.J. Aulnaysienne Futsal** et dit le F.C. Nord 17 qualifié pour la suite de la compétition.

Amende de 61 euros pour forfait à l'A.J. Aulnaysienne Futsal.

- **2^{ème} Tour – à disputer au plus tard le 12 janvier 2025 :**
 - AVIRON BAYONNAIS / J.A. DAX
 - F.C. NORD 17 / SELECAO UNITED D'ARTIGUES PRES BORDEAUX
 - LES COQS ROUGES BORDEAUX / BERGERAC PERIGORD F.C.
 - PESSAC F.C. / S.C. LA BASTIDIENNE

➤ **FINALE REGIONALE :**

Elle concernera les **4 équipes** qualifiées à l'issue du 2^{ème} tour et aura lieu le **samedi 8 ou le dimanche 9 février 2025** dans un lieu restant à confirmer (sous forme d'un plateau).

Organisation des rencontres

Le club 1^{er} nommé de chaque match est le club recevant. Il a la charge de l'accueil, avec bienséance et convivialité, vis-à-vis de l'équipe visiteuse et des officiels, ainsi que des servitudes liées à l'utilisation de la salle. Au besoin, il se mettra en liaison avec l'Animateur Futsal de son District pour les aménagements éventuels en rapport avec l'organisation.

Le club recevant réservera un créneau de salle permettant au club visiteur d'assurer son trajet en toute sécurité et sa venue dans des délais convenables.

En cas de difficulté de réservation, il sera rendu compte à l'Animateur Futsal du District d'appartenance qui apportera une aide dans ce domaine.

Dès le créneau réservé, le club recevant informera son District et le service Compétitions de la LFNA en charge du suivi administratif : competlfna@lfna.fff.fr

En cas de difficulté majeure d'obtention d'un créneau, la rencontre sera inversée. Aucun dépassement des dates butoirs ne sera accordé. La section futsal régionale statuera si un tel cas s'avère et pourra appliquer un forfait à l'équipe qui n'a pas mis tout en œuvre pour disputer sa rencontre dans les délais impartis.

En cas de retard non justifié de plus d'un quart d'heure au coup d'envoi de la rencontre de la part d'une équipe, il sera constaté un forfait.

Réglementation technique

Réglementation fédérale : Lois du jeu – terrain – ballon – fautes et incorrections (règles Futsal – saison 2024/2025, complétées par le règlement F.I.F.A.).

Nombre de joueuses : Chaque équipe sera composée de 5 joueuses et de 7 remplaçantes, gardienne de but comprise. Pour toutes les joueuses, les remplacements sont volants. Les joueuses remplacées peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçantes.

Ballons : Chaque club devra fournir un ballon de Futsal.

Maillots et chaussures : Chaque club devra avoir 2 jeux de maillots de couleur différente, numérotés de 1 à 12 et être équipé de chaussures appropriées (de préférence avec semelles blanches par respect des

installations). Les chasubles (de couleur différente des maillots) sont obligatoires pour les remplaçantes et pour respecter les procédures de remplacement.

Rappel : Les protège-tibias, brassard de la capitaine sont obligatoires et les bijoux sont interdits.

Secours : Chaque équipe se munira de sa trousse d'urgence de premiers secours.

Qualifications :

Pour participer à l'épreuve, les joueuses licenciées Futsal ou Libre doivent être régulièrement qualifiées pour leur club à la date de la rencontre.

Les joueuses doivent être licenciées Seniors, U20 F. ou U19 F. avant le 1er février de la saison en cours.

Les joueuses licenciés U18 F et U17 F. peuvent également participer à cette Coupe à condition d'y être autorisées médicalement dans les conditions de l'article 73 des Règlements Généraux de la FFF.

Les joueuses licenciées U16 F. ne sont pas autorisées à participer à cette Coupe.

Une joueuse ne peut participer à la compétition que pour un seul club.

Le nombre de joueuses mutées est indiqué à l'article 160 des Règlements Généraux de la FFF.

Le nombre de joueuses étrangères non ressortissantes de l'Union Européenne ou de l'espace Economique Européen ou de pays ne disposant pas d'accord d'association ou de coopération avec l'Union Européenne est limité à 2.

Les arbitres exigent la présentation des licences et vérifient l'identité des joueuses.

Quelle que soit la phase concernée, se disputant sous forme de tournois, une joueuse ne présentant pas de licence ne peut participer.

Dans le cadre d'un tournoi, les dispositions de l'article 151 des Règlements Généraux ne sont pas applicables afin de permettre aux équipes de disputer plusieurs matches le même jour.

Durée des rencontres

2 x 25 minutes (en **déroulé**). Entre les deux périodes une pause de 15 minutes est observée.

Un temps mort d'une minute par période et par équipe. Cumul des 5 fautes par période.

A la fin du temps réglementaire, si les deux équipes sont à égalité, l'arbitre fera exécuter l'épreuve des tirs au but disputée suivant le principe de « la mort subite » : arrêt au premier écart constaté.

Lors de la **Finale Régionale (plateau à 4 équipes)**, le temps de jeu sera : **2 x 10 minutes** (temps réel : salle équipée d'un chronométrage électronique).

Arbitrage : Les **2 arbitres officiels de chaque match** seront désignés par la **Commission Régionale d'Arbitrage**, ou, par délégation, via la **Commission Départementale d'Arbitrage** du District du club recevant.

Les frais d'arbitrage seront supportés par moitié par les clubs en présence. **Les frais d'arbitrage seront imputés par la LFNA sur le compte des clubs et crédités aux arbitres par virement bancaire.**

Délégué : Les frais du délégué seront supportés par moitié par les clubs en présence. **Les frais seront imputés par la LFNA sur le compte des clubs et crédités au délégué par virement bancaire.**

Feuilles de matches : Elles seront gérées par la tablette (**FMI**). Merci de faire le nécessaire dans Footclubs pour l'attribution de l'équipe aux utilisateurs désignés.

Discipline : Les sanctions prononcées lors des matchs de Futsal doivent être purgées, selon les modalités de purges telles que définies à l'article 226 des Règlements Généraux de la F.F.F. Dans le cas d'une joueuse titulaire d'une double licence, les suspensions fermes doivent être purgées, selon les mêmes modalités, dans les différentes équipes des deux clubs concernés, que ce soit en Football Libre ou en Futsal.

Dans le cadre des tournois de futsal, les sanctions prononcées sont :

- Avertissement
- Exclusion (2^{ème} avertissement ou exclusion directe).

La joueuse exclue ne peut pas revenir dans le match, ni s'asseoir sur le banc des remplaçantes. Elle sera de plus suspendue automatiquement pour le match suivant de son équipe.

L'équipe peut être complétée après deux minutes de jeu effectif avec l'autorisation du chronométrateur ou après un but marqué par l'équipe adverse avant ces deux minutes.

Si l'équipe en infériorité numérique marque un but, elle poursuit le jeu sans modification jusqu'au terme des deux minutes.

Si les deux équipes jouent avec 4 ou 3 joueuses et qu'un but est marqué, elles gardent le même nombre de joueuses.

En ce qui concerne les faits disciplinaires non directement liés aux faits de jeu exposés ci-avant, les dossiers sont transmis à la Commission Régionale de Discipline pour suite à donner. Toutefois, en cas d'incident grave, la Commission d'Organisation est habilitée à prendre toutes mesures conservatoires utiles dans le cadre du tournoi.

Vous trouverez, ci-dessous, le lien concernant la réglementation de la Coupe Nationale Féminine Futsal :

<https://media.fff.fr/uploads/documents/reglement-de-la-coupe-nationale-feminine-futsal-2024-2025.pdf>

Tous les cas non-prévus et les litiges éventuels au présent règlement seront jugés en dernier ressort par la section futsal régionale.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers électroniques doivent être adressés **uniquement au service Compétitions de la LFNA** à l'adresse : competlfna@lfna.fff.fr par la messagerie Gmail, seule officielle (**pas de messagerie personnelle**).



Ci-dessous un extrait d'une communication importante émanant de la F.F.F. :

« Nous vous rappelons que pour la phase propre de cette compétition, il est demandé un niveau de classement Futsal 2 MINIMUM aux clubs recevant, les rencontres étant programmées au samedi 16h00.

Pour rappel, les dates de la phase finale de la compétition sont :

- Finales régionales : samedi 08 ou dimanche 09 février 2025
- Huitièmes de Finale : samedi 1^{er} mars 2025 (*tirage le mercredi 12 février 2025*)
- Quarts de Finale : samedi 29 mars 2025 (*tirage le mercredi 05 mars 2025*)
- Demi-finales : samedi 10 mai 2025 (*tirage le mercredi 05 mars 2025*)
- Finale : samedi 21 juin 2025 (*lever de rideau de la Finale D1 Futsal*)



9 clubs se sont engagés. L'engagement est gratuit.

Les tirages des 2 premiers tours se font par groupes géographiques afin de limiter les déplacements et pour une meilleure gestion des créneaux disponibles des clubs recevants.

Notre Ligue aura **1 qualifié à fournir à la F.F.F. pour les 1/8èmes de finale.**

SYSTEME COUPE NATIONALE U18 FUTSAL (PHASE LFNA) SAISON 2024/2025

(**1** QUALIFIE POUR LA FFF POUR LES 1/8 EMES DE FINALE)

9 Engagés

Semaine 50	1er Tour	1 match avec	2 clubs				
Semaine 2	2ème Tour	4 matches avec	1 vainqueur	+	7 entrants		
Samedi 08 ou dimanche 09/02/2025	Finale Régionale	1 plateau final avec	4 vainqueurs :	6 matches			
						9 engagés	

1^{er} Tour :

La commission, dans l'attente du résultat du seul match de ce tour*, valide le tirage du 2^{ème} tour.

- **2^{ème} Tour – à disputer au plus tard le 12 janvier 2025 :**
 - **G.J. CONFLUENT ALBRET 47 / LES COQS ROUGES BORDEAUX OU J.A. DAX***
 - **E.S. NIORT 1919 / A.J. AULNAYSIENNE FUTSAL**
 - **SELECAO UNITED D'ARTIGUES PRES BORDEAUX / GIRONDINS FUTSAL**
 - **G.J. PERIGORD BLANC / R.C. CHAMBERY**

➤ **FINALE REGIONALE :**

Elle concernera les **4 équipes** qualifiées à l'issue du 2^{ème} tour et aura lieu le **samedi 8 ou le dimanche 9 février 2025** dans un lieu restant à confirmer (sous forme d'un plateau).

Organisation des rencontres

Le club 1^{er} nommé de chaque match est le club recevant. Il a la charge de l'accueil, avec bienséance et convivialité, vis-à-vis de l'équipe visiteuse et des officiels, ainsi que des servitudes liées à l'utilisation de la salle. Au besoin, il se mettra en liaison avec l'Animateur Futsal de son District pour les aménagements éventuels en rapport avec l'organisation.

Le club recevant réservera un créneau de salle permettant au club visiteur d'assurer son trajet en toute sécurité et sa venue dans des délais convenables.

En cas de difficulté de réservation, il sera rendu compte à l'Animateur Futsal du District d'appartenance qui apportera une aide dans ce domaine.

Dès le créneau réservé, le club recevant informera son District et le service Compétitions de la LFNA en charge du suivi administratif : competlfna@lfna.fff.fr

En cas de difficulté majeure d'obtention d'un créneau, la rencontre sera inversée. Aucun dépassement des dates butoirs ne sera accordé. La section futsal régionale statuera si un tel cas s'avère et pourra appliquer un forfait à l'équipe qui n'a pas mis tout en œuvre pour disputer sa rencontre dans les délais impartis.

En cas de retard non justifié de plus d'un quart d'heure au coup d'envoi de la rencontre de la part d'une équipe, il sera constaté un forfait.

Réglementation technique

Réglementation fédérale : Lois du jeu – terrain – ballon – fautes et incorrections (règles Futsal – saison 2024/2025, complétées par le règlement F.I.F.A.).

Nombre de joueurs : Chaque équipe sera composée de 5 joueurs et de 7 remplaçants, gardien de but compris. Pour tous les joueurs, les remplacements sont volants. Les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçants.

Ballons : Chaque club devra fournir un ballon de Futsal.

Maillots et chaussures : Chaque club devra avoir 2 jeux de maillots de couleur différente, numérotés de 1 à 12 et être équipé de chaussures appropriées (de préférence avec semelles blanches par respect des installations). Les chasubles (de couleur différente des maillots) sont obligatoires pour les remplaçants et pour respecter les procédures de remplacement.

Rappel : Les protège-tibias, brassard du capitaine sont obligatoires et les bijoux sont interdits.

Secours : Chaque équipe se munira de sa trousse d'urgence de premiers secours.

Qualifications :

Pour participer à l'épreuve, les joueurs licenciés Futsal ou Libre doivent être régulièrement qualifiés pour leur club à la date de la rencontre.

Les joueurs doivent être licenciés U18 et U17 avant le 1er février de la saison en cours. Les joueurs licenciés U16 peuvent également participer à cette Coupe à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des Règlements Généraux de la FFF.

Un joueur ne peut participer à la compétition que pour un seul club.

Le nombre de joueurs mutés est indiqué à l'article 160 des Règlements Généraux de la FFF.

Le nombre de joueurs étrangers non ressortissants de l'Union Européenne ou de l'espace Economique Européen ou de pays ne disposant pas d'accord d'association ou de coopération avec l'Union Européenne est limité à 2.

Les arbitres exigent la présentation des licences et vérifient l'identité des joueurs.

Quelle que soit la phase concernée, se disputant sous forme de tournois, un joueur ne présentant pas de licence ne peut participer.

Dans le cadre d'un tournoi, les dispositions de l'article 151 des Règlements Généraux ne sont pas applicables afin de permettre aux équipes de disputer plusieurs matches le même jour.

Durée des rencontres

2 x 25 minutes (en **déroulé**). Entre les deux périodes une pause de 15 minutes est observée.

Un temps mort d'une minute par période et par équipe. Cumul des 5 fautes par période.

A la fin du temps réglementaire, si les deux équipes sont à égalité, l'arbitre fera exécuter l'épreuve des tirs au but disputée suivant le principe de « la mort subite » : arrêt au premier écart constaté.

Lors de la **Finale Régionale (plateau à 4 équipes)**, le temps de jeu sera : **2 x 10 minutes** (temps réel : salle équipée d'un chronométrage électronique).

Arbitrage : Les **2 arbitres officiels de chaque match** seront désignés par la **Commission Régionale d'Arbitrage**, ou, par délégation, via la **Commission Départementale d'Arbitrage** du District du club recevant.

Les frais d'arbitrage seront supportés par moitié par les clubs en présence. **Les frais d'arbitrage seront imputés par la LFNA sur le compte des clubs et crédités aux arbitres par virement bancaire.**

Délégué : Les frais du délégué seront supportés par moitié par les clubs en présence. **Les frais seront imputés par la LFNA sur le compte des clubs et crédités au délégué par virement bancaire.**

Feuilles de matches : Elles seront gérées par la tablette (**FMI**). Merci de faire le nécessaire dans Footclubs pour l'attribution de l'équipe aux utilisateurs désignés.

Discipline : Les sanctions prononcées lors des matches de Futsal doivent être purgées, selon les modalités de purges telles que définies à l'article 226 des Règlements Généraux de la F.F.F. Dans le cas d'un joueur titulaire d'une double licence, les suspensions fermes doivent être purgées, selon les mêmes modalités, dans les différentes équipes des deux clubs concernés, que ce soit en Football Libre ou en Futsal.

Dans le cadre des tournois de futsal, les sanctions prononcées sont :

- Avertissement
- Exclusion (2^{ème} avertissement ou exclusion directe).

Le joueur exclu ne peut pas revenir dans le match, ni s'asseoir sur le banc des remplaçants. Il sera de plus suspendu automatiquement pour le match suivant de son équipe.

L'équipe peut être complétée après deux minutes de jeu effectif avec l'autorisation du chronométrateur ou après un but marqué par l'équipe adverse avant ces deux minutes.

Si l'équipe en infériorité numérique marque un but, elle poursuit le jeu sans modification jusqu'au terme des deux minutes.

Si les deux équipes jouent avec 4 ou 3 joueurs et qu'un but est marqué, elles gardent le même nombre de joueurs.

En ce qui concerne les faits disciplinaires non directement liés aux faits de jeu exposés ci-avant, les dossiers sont transmis à la Commission Régionale de Discipline pour suite à donner. Toutefois, en cas d'incident grave, la Commission d'Organisation est habilitée à prendre toutes mesures conservatoires utiles dans le cadre du tournoi.

Vous trouverez, ci-dessous, le lien concernant la réglementation de la Coupe Nationale U18 Futsal :

<https://media.fff.fr/uploads/documents/reglement-de-la-coupe-nationale-u18-futsal-2024-2025.pdf>

Tous les cas non-prévus et les litiges éventuels au présent règlement seront jugés en dernier ressort par la section futsal régionale.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers électroniques doivent être adressés **uniquement au service Compétitions de la LFNA** à l'adresse : competlfna@lfna.fff.fr par la messagerie Gmail, seule officielle (**pas de messagerie personnelle**).



Ci-dessous un extrait d'une communication importante émanant de la F.F.F. :

« Nous vous rappelons que pour la phase propre de cette compétition, il est demandé un niveau de classement Futsal 2 MINIMUM aux clubs recevant, les rencontres étant programmées au samedi 16h00.

Pour rappel, les dates de la phase finale de la compétition sont :

- Finales régionales : samedi 08 ou dimanche 09 février 2025
- Huitièmes de Finale : samedi 1^{er} mars 2025 (*tirage le mercredi 12 février 2025*)
- Quarts de Finale : samedi 05 avril 2025 (*tirage le mercredi 05 mars 2025*)
- Demi-finales : samedi 26 avril 2025 (*tirage le mercredi 05 mars 2025*)
- Finale : samedi 17 mai 2025 (*lever de rideau de la Finale de la Coupe Nationale Futsal*)

CHAMPIONNATS

FUTSAL REGIONAL 1

Match n° **29319100** – Poule unique – A.J. Aulnaysienne Futsal / A.B.P. St-Médard en Jalles du 16/11/2024
La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 21/11/2024 qui **donne match perdu par pénalité à l'équipe de l'A.J. Aulnaysienne Futsal (0-3, -1 point) pour en attribuer le bénéfice à celle de l'A.B.P. St-Médard en Jalles (3-0, 3 points).**

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers électroniques doivent être adressés **uniquement au service Compétitions de la LFNA** à l'adresse : competlfna@lfna.fff.fr par la messagerie Gmail, seule officielle (*pas de messagerie personnelle*).

Le Président,
Robert CURIDA
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD